

# LES CLÉS DE L'ACTUALITÉ FISCALE POUR LES ENTREPRISES

Semaine du 23 octobre 2024

## Projet de loi de finances pour 2025 (PLF 2025) - rejet de la 1ère partie par la commission des Finances de l'Assemblée nationale et examen en séance publique

La commission des Finances de l'Assemblée nationale a rejeté le samedi 19 octobre la première partie du PLF, illustrant ainsi les dissensions entre les députés des différentes forces politiques en présence sur les mesures proposées par le Gouvernement.

Les débats ont commencé en séance publique, le 21 octobre, à l'Assemblée : les députés doivent repartir du projet de loi initial déposé par le Gouvernement. Les discussions dureront jusqu'au 25 ou 26 octobre, suivies d'un vote solennel le 29 octobre.

Plus de 3500 amendements ont été déposés sur le texte. De manière générale, de nombreux amendements visent à alourdir la fiscalité des entreprises. Parmi nos points de vigilance :

- Dutreil : de nombreux amendements visent à restreindre l'exonération aux actifs nécessaires à l'activité professionnelle ou à plafonner le dispositif. D'autres ont pour but d'accroître l'imposition des plus-values réalisées sur des titres reçus dans le cadre d'un pacte.
- Taxe sur les rachats d'actions : plusieurs députés veulent alourdir cette taxe par exemple en retenant la valeur de rachat des actions plutôt que leur valeur nominale et en augmentant le taux.
- Versement mobilité : certains députés veulent augmenter le taux plafond du versement mobilité, augmenter le versement mobilité additionnel (VMA), autoriser les régions à lever le versement mobilité.
- Taxation des secteurs aérien et maritime : le Gouvernement a introduit un amendement pour augmenter la taxation du secteur aérien, particulièrement sur certains vols en classe « affaires » ; de leur côté, des députés souhaitent accroître davantage la surcharge de taxation que le Gouvernement a proposée sur le secteur du fret maritime.
- Crédit d'impôt recherche (CIR) et régime des brevets (article 238 ou « IP Box ») : plusieurs députés souhaitent raboter (voire remettre en cause) ces dispositifs.
- Prélèvement forfaitaire unique : plusieurs amendements proposent d'en augmenter le taux et ce, malgré la proposition du Gouvernement d'une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (que les députés souhaitent également alourdir).
- Des hausses « tous azimuts » sont aussi proposées par les députés : doublement de la taxe sur les bureaux, aménagements de la taxe de séjour, élargissement de la TaSCom aux « drives » ainsi qu'aux établissements de stockage et de logistique servant à la vente de biens à distance, hausse de la quote-part de frais et charges pour la taxation des plus-values, reconduction de la contribution sur la rente infra-marginale de la production d'électricité, hausse de la taxe sur les transactions financières, hausse de la taxe sur les services numériques, etc.

A noter qu'il est proposé par amendement de proroger les crédits d'impôt innovation et impôt collection jusqu'en 2027.

Le sort des amendements adoptés à l'Assemblée nationale est toutefois très incertain puisque le Gouvernement pourrait recourir à la procédure de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour imposer son propre texte.

La seconde partie du PLF sera examinée en commission des Finances de l'Assemblée nationale du 28 octobre au 6 novembre, suivie de la séance publique à l'Assemblée du 5 novembre au 18 novembre. Le vote solennel sur l'ensemble du texte (première et seconde partie) est prévu le 19 novembre.

L'examen du projet de loi de finances 2025 commencera ensuite au Sénat fin novembre.

→ [Cliquez ici pour accéder au projet de loi de finances pour 2025](#)